



MÉMOIRE

Présenté par

La Fédération des chambres de commerce du Québec

Dans le cadre de la consultation générale du ministère de
l'Immigration et des Communautés culturelles

Sur la planification de l'immigration au Québec, pendant la période
allant de 2008 à 2010

Commission de la culture

**Consultation générale sur la planification de l'immigration
au Québec pour la période 2008-2010**

La Fédération des chambres de commerce du Québec (FCCQ)

Octobre 2007

Avant-propos.

« *La Fédération des chambres de commerce du Québec* » (FCCQ) forme le plus grand réseau de gens d'affaires du Québec. Fondée en 1909, la FCCQ compte aujourd'hui 164 Chambres de commerce locales, lesquelles représentent au-delà de 57 000 entreprises, tant grandes, moyennes que petites. Ces entreprises, qui œuvrent dans tous les secteurs d'activité économique, sont présentes dans toutes les régions du territoire québécois. Aussi, la FCCQ est-elle le seul groupement vraiment représentatif de l'ensemble des acteurs économiques du Québec.

En raison de sa vocation économique, particulièrement de ses rapports privilégiés avec la main-d'œuvre et les entreprises qui l'embauchent, la FCCQ se sent fortement sollicitée par la consultation que mène actuellement le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles (MICC) sur « *La planification de l'immigration au Québec pour la période 2008-2010* ». En effet, dans le plus grand intérêt de ses membres et, du même coup, de celui de l'ensemble de la société québécoise, la FCCQ croit de son devoir d'émettre ses recommandations à l'égard de la prochaine politique du gouvernement du Québec en matière d'immigration. D'ailleurs, la FCCQ est déjà impliquée dans l'emploi et l'intégration des nouveaux arrivants, notamment par le biais d'une « *Entente tripartite* » qu'elle a signée avec la ministre de l'Immigration et des Communautés culturelles, en partenariat avec *Emploi-Québec* (EQ). Sur les bases de cette entente, 5 projets pilotes ont présentement cours, dans autant de régions du territoire.

En cette période de forte croissance de l'économie québécoise et de la mondialisation, la FCCQ constate et déplore le ralentissement constant de la croissance démographique au Québec et le vieillissement accéléré et prononcé de sa population. Ce phénomène, non seulement entraîne-t-il une baisse inéluctable de son poids politique relatif, à l'intérieur de la Fédération canadienne, mais aussi, et *du même coup*,

celle de son pouvoir économique, tant au sein de la Fédération canadienne que sur les marchés mondiaux, alors que la concurrence entre les nations à la recherche de travailleurs étrangers pour combler leur déficit en main-d'œuvre se fait de plus en plus forte. Ce ralentissement constant de la croissance démographique entraîne aussi avec lui une pénurie de plus en plus importante de la main-d'œuvre active, au regard d'une multitude de secteurs d'activités économiques et ce, non seulement dans les régions de Montréal et de Québec, mais aussi dans la plupart, sinon toutes les régions du territoire québécois. La FCCQ est donc d'avis qu'il faille augmenter sensiblement le nombre d'immigrants que le Québec accueille annuellement, tant pour contrer, en partie, le phénomène du ralentissement constant de sa croissance démographique que celui des pénuries de main-d'œuvre qui en découlent.

LE MÉMOIRE

L'objet de la présente consultation.

Depuis 10 ans, le nombre de personnes immigrant au Québec est en hausse constante. Alors qu'il était de 27 684, en 1997, ce nombre est passé à 44 686 personnes, en 2006. Cette croissance du taux d'immigration est grandement imputable à l'augmentation massive du nombre de travailleurs étrangers venant au Québec pour occuper un emploi. En 1997, 7 600 personnes venaient s'établir au Québec pour des « *raisons économiques* », surtout dans le but d'occuper un emploi. Ce nombre se chiffrait aux alentours de 23 500 personnes, en 2006.

C'est donc dans le cadre de la planification du niveau d'immigration, pour la période allant de 2008 à 2010, que le gouvernement du Québec, par l'entremise du ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles (MICC), tient cette grande consultation publique, laquelle, faut-il le rappeler, confirme la vigueur et la santé de l'économie et de la démocratie québécoises. Ainsi, cinq scénarios, incluant leurs impacts spécifiques, sont envisagés et proposés par le gouvernement du Québec, dans le cadre de cette consultation publique. Enfin, mentionnons que le nombre prévisible d'immigrants, en 2007, se situera entre 43 800 et 46 000 personnes. Voici les cinq scénarios retenus par le gouvernement du Québec, dans le cadre de cette consultation publique.

- **Scénario 1** : réduction de l'immigration (40 000 admissions en 2010).
- **Scénario 2** : stabilisation de l'immigration (46 000 admissions en 2010).
- **Scénario 3** : croissance légère de l'immigration (50 000 admissions en 2010).
- **Scénario 4** : croissance moyenne de l'immigration (55 000 admissions en 2010).

- **Scénario 5** : croissance élevée de l'immigration (60 000 admissions en 2010).

Dans le contexte actuel, peu importe celui qui sera retenu parmi ces cinq scénarios, seul le volume représentant les travailleurs qualifiés, les réfugiés et les gens d'affaires peut varier. Car, les compétences du Québec en matière d'immigration, donc son pouvoir de « *choisir* » parmi les clientèles immigrantes, se limitent à ces « *catégories* » (critères) de personnes, le reste des compétences en cette matière relevant du gouvernement fédéral.

Les problèmes liés au faible taux de croissance de la population du Québec : un enjeu socio-économique.

Le faible taux de croissance et le vieillissement de la population québécoise risquent d'avoir des conséquences importantes sur la capacité du Québec d'enregistrer un taux de croissance économique et de création de richesse compatible avec le maintien et l'amélioration de ses programmes sociaux. La simple projection des tendances démographiques des dernières années conduit à un véritable cul-de-sac, à la fois aux plans économique, social, culturel et politique.

En effet, ce faible taux de croissance démographique provoquera une baisse importante de la population active du Québec. Déjà en 2011, il y aura davantage de personnes qui quitteront le marché du travail, principalement pour la retraite, que de nouvelles personnes qui intégreront la main-d'œuvre active. Ainsi, les travailleurs se faisant de moins en moins nombreux, leurs charges sociales accroîtront d'autant. Par contre, l'espérance de vie étant toujours plus élevée, ces charges ne pourront que continuer de croître au cours des prochaines décennies. En effet, une population vieillissante provoque irrémédiablement une augmentation significative des coûts liés aux soins de santé, lesquels iront sans cesse grandissant en pareille situation. Donc, alors qu'augmenteront inéluctablement les charges sociales (logements à prix modiques, assurance et assistance-emploi, entretien des infrastructures, éducation, etc.), ceux qui seront aptes à en assumer les coûts seront de moins en moins nombreux.

Puisque, présentement, rien ne laisse présager que le Québec connaîtra une seconde « *Revanche des berceaux* », force nous est d'admettre que la croissance de la population connaîtra très vite son point de saturation, l'étape suivante étant sa décroissance. N'eût été de l'immigration, ce déclin serait déjà entamé. Le Québec ne peut certes pas rêver d'une importante croissance démographique dans l'avenir prévisible. Il est cependant impératif d'éviter le déclin qu'annonce la poursuite des tendances actuelles, si l'on veut maintenir l'objectif réaliste consistant à stabiliser la population québécoise à un niveau proche de 8 millions de personnes. Pour ce faire, les Québécois doivent agir sur plusieurs fronts : créer un climat politique et fiscal qui incite à l'investissement et à l'entrepreneuriat, lutter contre le décrochage scolaire et accroître, de ce fait, le taux de qualification professionnelle, réduire les pertes démographiques (des jeunes en particulier) vers d'autres provinces canadiennes, assurer une meilleure adéquation entre la formation et les besoins du marché du travail, prendre des mesures plus audacieuses en faveur du développement des régions... Il faudra aussi accroître le taux de participation des femmes au marché du travail et inciter les personnes de 55 ans et plus à demeurer plus longtemps à l'emploi. En somme, nous devons faire notre bout de chemin.

Pour une immigration raisonnée

Il faudra aussi compter sur l'immigration. Et ces immigrants doivent être soigneusement sélectionnés en fonction des besoins du Québec et de chacune de ses régions. L'on doit donc miser sur des immigrants qui seront en mesure d'occuper les emplois disponibles, tant en région qu'à Montréal et ce, faute d'une main-d'œuvre apte à les occuper. À ce chapitre, nous appuyons entièrement les recommandations émises par la Chambre de commerce de Québec, notamment sur l'importance régionaliser l'immigration.

S'il veut maintenir son niveau de vie actuel et demeurer compétitif face aux économies émergentes, s'il veut être en mesure de combler une partie de son déficit démographique, par le biais de l'immigration, le Québec se doit d'augmenter très sensiblement le nombre

d'immigrants qu'il accueillera annuellement. Il devra aussi réviser ses critères de sélection des futurs immigrants. Il devra adapter ses critères de sélection à ses besoins concrets.

Une étude réalisée par Emploi-Québec a révélé que, pendant la période 1994-2004, 65 % des emplois créés au Québec ont fait appel à des compétences de la formation professionnelle et technique, contre 25 % qui ont nécessité des formations universitaires. On ne s'étonne pas que, dans une économie normale, il y ait un plus grand nombre de mécaniciens que d'économistes. Rien ne laisse présager que ces proportions changeront significativement dans l'avenir immédiat. Il faut donc que les critères de sélection tiennent compte de cette réalité, si l'on veut que l'immigration contribue positivement au développement économique du Québec et de l'ensemble de ses régions.

Depuis les années 1970, le Québec accordait une priorité à ceux qui possédaient une formation universitaire de premier, deuxième, voire même de troisième cycle. Sans laisser de côté ce type de sélection, nous nous devons d'augmenter sensiblement le nombre d'immigrants ayant des formations techniques ou professionnelles en demande chez nous. En effet, les besoins évoluent : les emplois de niveau technique et professionnel sont de plus en plus en demande et nous sommes de moins en moins capables de répondre à ces demandes visant à combler ce genre de postes. Les besoins en main-d'œuvre à l'égard des métiers spécialisés ou semi-spécialisés sont aussi en forte croissance. Cela est d'autant plus vrai que les travailleurs, qui détiennent ces compétences aujourd'hui, s'apprêtent à prendre leur retraite en grand nombre et qu'il y a un décalage de plus en plus marqué entre les inscriptions dans les disciplines professionnelles et techniques qui conduisent à ces emplois et les demandes immédiates et prévisibles pour ces compétences sur le marché du travail. C'est particulièrement le cas de l'ensemble des techniques physiques, de l'informatique, de certains domaines des techniques de la santé et de plusieurs corps de métier.

Il faudra donc faire appel à un plus grand nombre d'immigrants en mesure d'exercer immédiatement ce type d'emplois. Ce recours à

l'immigration ne soustrait pas la société québécoise de l'obligation implicite de former la main-d'œuvre déjà à l'emploi, de faciliter le recyclage de la main-d'œuvre, d'orienter les chômeurs et les jeunes non qualifiés vers les formations qui conduisent aux emplois en demande. Mais, une immigration axée sur les besoins de l'économie du Québec et de toutes ses régions demeure un outil indispensable.

On doit reconnaître que le ministère de l'Immigration a, au cours des dernières années, modifié ses critères de sélection, afin d'accueillir un plus grand nombre d'immigrants présentant ces profils. Il se dégage néanmoins une impression générale que ces changements prennent du temps à se mettre en place et à produire des résultats.

Le Québec devra aussi raffiner les mécanismes de reconnaissance des acquis professionnels ou scolaires des futurs immigrants et accélérer le traitement des demandes. On a beau accueillir des gens formés et aptes à occuper immédiatement un emploi, si l'on ne reconnaît pas leurs compétences acquises à l'extérieur du Québec, on allonge inutilement notre liste des sans emploi...

Encore là, des progrès sont enregistrés. La FCCQ salue également l'ouverture que manifestent depuis peu les ordres professionnels dans le traitement des demandes de droit de pratiquer les professions au Québec. Mais, ce réalignement demeure laborieux et il reste beaucoup d'efforts à faire pour éviter l'incroyable gaspillage que représente la sous-utilisation des compétences des immigrants qualifiés.

Soulignons que la reconnaissance des diplômes et des compétences est nettement moins compliquée pour des personnes issues de la formation professionnelle et technique que pour celles ayant des formations universitaires. Dans la mesure où le Québec accueille une proportion nettement plus élevée d'immigrants techniciens et gens de métier, le processus de reconnaissance des diplômes et des qualifications devrait s'en trouver d'autant simplifié.

L'accent mis sur les compétences professionnelles et techniques demeure aussi l'atout le plus important pour la régionalisation de l'immigration. Les emplois de ce type sont en demande partout. En effet, non seulement le sont-ils dans la région métropolitaine, mais ils

le sont aussi dans la plupart, sinon dans toutes les régions du Québec. Convenons, toutefois, que les emplois faisant appel à la formation universitaire sont surtout concentrés dans les grandes régions urbaines.

L'intégration économique, qui passe par l'accès à l'emploi, demeure la voie d'accès privilégiée à une intégration véritable à la société québécoise. **Pour un immigrant, avoir un emploi est le meilleur gage de son intégration rapide, complète et harmonieuse dans sa société d'accueil.**

Il est important de souligner que plusieurs pays industrialisés font appel à la main-d'œuvre immigrante. En terme de recrutement d'immigrants aptes à occuper un emploi, le Québec doit donc faire face à une concurrence de plus en plus forte venant d'autres pays, eux-mêmes en demande toujours croissante de travailleurs étrangers pour combler leurs propres besoins en main-d'œuvre. Cette vigoureuse concurrence, qui nous vient particulièrement des États-Unis, de certains pays européens comme la France, l'Angleterre et l'Allemagne, peut grandement affecter à la baisse les efforts du Québec en matière d'immigration. Cela est d'autant plus vrai, lorsque l'on constate qu'une bonne part de cette concurrence nous vient aussi d'autres provinces canadiennes, dont les critères de sélection des immigrants sont beaucoup moins élevés, surtout quand il s'agit de combler des emplois dans des secteurs d'activité en très forte pénurie de main-d'œuvre. Le Québec se doit donc d'être très vigilant, s'il ne veut pas se faire écartier de la course à la recherche de travailleurs étrangers. Il se doit d'avoir des politiques d'accueil attrayantes, s'il tient à être et demeurer compétitif sur ce marché en pleine effervescence.

Ainsi, pour s'assurer qu'il y ait une adéquation entre la venue d'immigrants compétents et aptes à occuper rapidement un emploi au Québec et le nombre d'immigrants qui seront effectivement prêts et intéressés à venir les occuper, il y a peut-être lieu que le gouvernement augmente sensiblement la publicité qu'il fait à l'étranger, particulièrement à l'égard des fortes chances qu'auront les immigrants convoités de se trouver rapidement un emploi qui correspondra à leurs aptitudes et à leur formation. Par ailleurs, lorsque

certains emplois disponibles et en pénurie de main-d'œuvre exigent des compétences spécifiques et des connaissances particulières (pensons aux secteurs reliés aux technologies de pointe, notamment), il y aurait peut-être avantage de permettre une plus grande implication des employeurs dans la recherche d'immigrants qui soient aptes à occuper immédiatement de tels emplois.

Le défi de faire face aux pénuries de main-d'œuvre pour les emplois boudés par les Québécois.

Tant à Québec, à Montréal que dans la plupart, sinon dans toutes les régions du territoire québécois, de plus en plus d'entreprises peinent ou n'arrivent carrément plus à combler leurs besoins en main-d'œuvre. Non seulement cela est-il vrai pour les emplois de types « *spécialisés* », mais il est aussi très fréquent que ce phénomène se fasse sentir à l'égard d'emplois pour lesquels il n'y a pas, en théorie, de véritable pénurie de main-d'œuvre.

Il faut appeler un chat un chat : les Québécois sont de plus en plus réticents à occuper certains types d'emplois. Les entreprises sont donc confrontées à des difficultés grandissantes de combler certains postes, même s'ils ne requièrent pas de qualification particulière et qu'il y a théoriquement des personnes sans travail capables d'occuper ces emplois. Un recensement effectué récemment dans une région périphérique de Montréal a permis de constater que, pour chaque prestataire de l'assistance emploi sans contrainte à l'emploi, il y avait plus de quatre (4) emplois affichés sur le site de placement d'Emploi-Québec, c'est-à-dire des emplois immédiatement disponibles. Quoiqu'on dise, les régimes d'assurance et d'assistance emploi ne sont pas très exigeants envers les prestataires de ces régimes, au regard de leurs obligations d'accepter les emplois disponibles.

Le Québec a accepté cette situation de fait dans l'agriculture, en particulier pour les emplois saisonniers associés aux récoltes. Environ 4 000 travailleurs saisonniers provenant du Mexique et des Caraïbes viennent, chaque année, travailler pendant des périodes de 3 à 6 mois dans des entreprises agricoles, notamment dans la production de fruits

et légumes. Il serait tout à fait impossible de combler ces postes avec la main-d'œuvre québécoise, même s'il y a suffisamment d'étudiants, de chômeurs et « *d'assistés sociaux* » théoriquement disponibles pour satisfaire à ces besoins. Nous nous sommes, pour ainsi dire, résignés à faire appel à une main-d'œuvre étrangère, parce que la réalité dépasse l'adéquation théorique entre l'offre et la demande de main-d'œuvre.

Ces besoins vont bientôt s'étendre à d'autres types d'emplois considérés non intéressants ou trop exigeants par la majorité des québécois qui, de toutes façons, peuvent sans trop de difficulté aller travailler ailleurs. Avec un taux de chômage en deçà de 8 %, nous nous approchons d'une situation de plein en emploi dans plusieurs régions du Québec.

Dans des secteurs comme la transformation alimentaire, la restauration et l'hôtellerie, les entreprises en sont rendues au point de devoir limiter leur production ou leurs services par manque de main-d'œuvre.

Le ministère canadien de l'Immigration a autorisé récemment certains secteurs industriels à accueillir des immigrants, sur une base temporaire, pendant des périodes pouvant aller jusqu'à deux ans. Les abattoirs canadiens s'en sont prévalus. En Alberta, plus de 1 000 travailleurs étrangers occupent ces emplois. Au Québec, après plusieurs mois « d'études », on a conclu qu'il n'y avait pas de pénurie de main-d'œuvre dans cette industrie.

Nous comprenons que les entreprises doivent faire des efforts, afin d'améliorer les salaires et les conditions de travail dans des types de secteurs où l'emploi est plus difficile et, par voie de conséquence, moins attrayant. Nous comprenons aussi les inquiétudes soulevées par les centrales syndicales au sujet des conséquences prévisibles d'un recours étendu à une main-d'œuvre immigrante. Mais, une fois que l'on a raisonnablement pris les précautions afin d'éviter les dérapages, il faut se rendre à l'évidence que certains emplois sont boudés par les Québécois et qu'il faut faire appel aux immigrants pour répondre aux besoins de ces industries. Tous les pays développés en arrivent à ce constat et agissent en conséquence. Cela nous oblige, bien entendu, à accueillir ces immigrants dans des conditions très convenables aux

plans des droits humains, de la protection contre les accidents et de leur accessibilité à des services sociaux de base, compatibles avec leur statut de travailleurs temporaires. Mais, il ne faut pas jouer à l'autruche et nier ce besoin de recourir à une main-d'œuvre qui est davantage disposée à accepter certains types d'emplois que les québécois dits de souche.

Puisque l'économie du Québec a besoin de personnes qui acceptent d'occuper ces emplois dans des conditions les plus correctes qui soient, pourquoi ne pas inciter ces travailleurs immigrants temporaires à choisir le Québec comme terre d'accueil, plutôt que tout autre endroit dans le monde ? Cette main-d'œuvre étrangère, déjà sur place, pourrait être en mesure de combler d'autres emplois en forte demande.

Enfin, malgré ceux qui sont d'opinion contraire, nous pensons que des mesures (*ou programmes pilotes*) du genre de celles adoptées par le gouvernement fédéral, par rapport à certains secteurs d'activité, régleraient ou allégeraient en partie les problèmes de pénurie de main-d'œuvre auxquels ont à faire face certaines entreprises, notamment les abattoirs et certaines entreprises de la transformation alimentaire et de la restauration. Bref, il y a de la place, dans la structure d'accueil des immigrants, pour des travailleurs non qualifiés. Ils ne doivent évidemment pas constituer le plus gros contingent d'immigrants reçus au Québec, mais on ne doit pas les ignorer.

L'implication de la FCCQ en matière d'intégration de la main-d'œuvre immigrante : un acquis. « Entente tripartite entre la FCCQ, EQ et le MICC ».

À la suite d'une entente intervenue entre le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles et la Fédération des chambres de commerce du Québec, la FCCQ, en partenariat avec Emploi-Québec (EQ), a mis sur pieds 5 projets pilotes favorisant l'intégration des immigrants. Cette entente comporte deux volets :

- La mise en place d'un programme de sensibilisation et de mise en valeur de la main-d'œuvre immigrante auprès des entreprises du Québec.
- Un projet pilote réalisé dans 5 régions du Québec. Dans le cadre de ce projet pilote, les Chambres de commerce locales concernées jouent un rôle de mobilisatrices et de rassembleuses dans la mise en place de réseaux nécessaires à l'accueil et à l'intégration en emploi d'immigrants.

Bénéficiant d'un budget global de 315 880.00\$, le financement des deux volets précités provient du MICC (150 000.00\$), d'EQ (100 000.00\$) et de la FCCQ (65 880.00\$).

Mentionnons que le volet « sensibilisation » a débuté au cours de la semaine du 30 octobre 2006. Il permet la réalisation d'ateliers de sensibilisation à la gestion de la diversité ethnoculturelle, lesquels ateliers sont donnés aux dirigeants et cadres d'entreprises, par l'entremise du réseau des 164 Chambres de commerce, membres de la FCCQ et présentes sur l'ensemble du territoire du Québec.

Ce sont principalement le vieillissement de la population et le manque flagrant de relève qui sont à l'origine de ces actions orchestrées par la FCCQ. Ainsi, pour répondre au mandat qui lui a été confié, la FCCQ s'est engagée à organiser un total de 50 ateliers à travers le Québec, d'ici le 30 décembre 2007. Ces ateliers s'adressent à une clientèle de dirigeants d'entreprises et de gestionnaires des ressources humaines. Ces ateliers leur permettent :

- D'identifier les bénéfices potentiels d'une main-d'œuvre diversifiée et d'un milieu de travail inclusif dans une économie mondialisée.
- De définir les principales actions à mettre en place pour attirer et intégrer une main-d'œuvre diversifiée, en fonction des besoins propres de leur entreprise.
- De se familiariser avec les étapes à suivre dans l'élaboration d'un « *plan d'inclusion de la diversité* » adapté à leur situation.

La FCCQ est d'avis que l'immigration peut s'envisager comme une solution qui donne accès aux entreprises à un bassin de main-d'œuvre possédant de nombreux atouts, en termes de compétences techniques et culturelles. Elle est aussi d'avis que cette main-d'œuvre peut grandement aider, d'une part, à combler les besoins de travailleurs spécialisés et, d'autre part, à s'ouvrir aux marchés mondiaux. Par leurs talents et leurs compétences, les travailleurs immigrants peuvent, notamment, contribuer à la croissance des entreprises et au développement économique des régions.

Recommandations

Attendu que le gouvernement du Québec, par l'entremise du ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles (MICC), tient une vaste consultation publique, dans le cadre de la planification du niveau d'immigration, pendant la période allant de 2008 à 2010.

Attendu que, en raison de sa vocation économique, particulièrement de ses rapports privilégiés avec la main-d'œuvre et les entreprises qui l'embauchent, la FCCQ se sent fortement sollicitée par la présente consultation.

Attendu que la FCCQ est fortement préoccupée par le vieillissement de la population et le manque flagrant de relève pour occuper les emplois disponibles sur l'ensemble du territoire du Québec.

Attendu que la FCCQ est d'avis que l'immigration peut s'envisager comme une solution qui donne accès aux entreprises de l'ensemble des régions du Québec à un bassin de main-d'œuvre possédant de nombreux atouts, en termes de compétences techniques et culturelles.

Attendu que la FCCQ croit que cette main-d'œuvre peut grandement aider, d'une part, à combler les besoins de travailleurs spécialisés et, d'autre part, à s'ouvrir aux marchés mondiaux.

Attendu que la FCCQ souscrit à l'idée que, par leurs talents et leurs compétences, les travailleurs immigrants peuvent, notamment,

contribuer à la croissance des entreprises et au développement économique des régions.

Attendu son implication actuelle auprès des travailleurs immigrants et ce, notamment, par le biais de l'« *Entente tripartite entre la FCCQ, EQ et le MICC* ».

La FCCQ recommande :

Que l'on accroisse le nombre d'immigrants jusqu'à 60 000 admissions en l'an 2010.

Que les critères de sélection des immigrants fassent en sorte qu'une nette proportion de ceux-ci ait des compétences professionnelles et techniques qui correspondent aux emplois en demande dans plusieurs secteurs et plusieurs, sinon toutes les régions du Québec, tout en tenant compte de la flexibilité de la main-d'œuvre immigrante.

Que, dans l'élaboration de ces nouveaux critères de sélection, l'on tienne compte des besoins spécifiques et des particularités de chacune des régions du Québec à la recherche d'une main-d'œuvre étrangère pour occuper les emplois en forte pénurie, sur leur territoire.

Que le gouvernement du Québec accroisse sensiblement sa publicité, afin de s'assurer que l'offre d'immigration de qualité augmente de façon substantielle et en concordance avec les besoins spécifiques de chaque région du Québec en matière de main-d'œuvre.

Que, dans les cas où les emplois disponibles et en pénurie de main-d'œuvre exigent des compétences spécifiques et des connaissances particulières (pensons aux secteurs reliés aux technologies de pointe, notamment), le gouvernement permette une plus grande implication des employeurs dans la recherche d'immigrants qui soient aptes à occuper immédiatement de tels emplois, cette implication pouvant même inclure une intervention directe de leur part à cet égard.

Que tout soit mis en œuvre pour faciliter l'intégration harmonieuse de cette population immigrante, plus particulièrement en mettant en

place tous les mécanismes nécessaires permettant de reconnaître leurs compétences académiques et/ou autres.

Que le gouvernement du Québec expérimente, dans certains secteurs d'activité où les Québécois sont manifestement réticents à occuper les emplois disponibles, le recours à des travailleurs immigrants sur une base temporaire allant de 12 à 24 mois.

Que le gouvernement du Québec reconnaisse la pertinence de sélectionner une certaine proportion de candidats à l'immigration qui soient des travailleurs non qualifiés.

Que le gouvernement du Québec mette en place un dispositif facilitant l'immigration, au Québec, des travailleurs ayant participé aux programmes de main-d'œuvre saisonnière ou temporaire.

Que, dès le départ, la FCCQ soit associée à la révision des critères et des stratégies permettant d'accueillir un plus grand nombre d'immigrants et de les intégrer aux emplois disponibles dans les diverses régions du Québec.

Octobre 2007.

Annexe

Origine des 44 693 immigrants admis au Québec en 2006.

Pays d'origine et pourcentage. 5 principales régions convoitées

Algérie : 10,3%	Montréal : 73,3%
France : 7,2%	Montréal : 7,5%
Maroc : 6,8%	Laval : 4,5%
Chine : 5,4%	Québec : 3,9%
Colombie : 4,9%	Outaouais : 2,3%
Roumanie : 4,5%	
Liban : 4,0%	
Haïti : 3,1%	
Inde : 2,9%	
Mexique : 2,5%	

Note 1 : Les immigrants originaires de ces 10 pays représentent plus de la moitié (56,6%) des immigrants admis au Québec, l'an dernier.

Note 2 : 57,7% des immigrants admis en 2006 connaissaient le français, 19,7% connaissaient l'anglais seulement et 22,6% ne connaissaient ni l'une ni l'autre langue.

Source : MICC.